MISE EN CANDIDATURE
Prix *Municipalité et développement durable*

Présentation

Ce prix récompense des municipalités ayant réalisé un projet de développement durable[1] visant à améliorer la qualité de vie de leurs résidentes et résidents. Ce prix met de l'avant des interventions en matière de développement économique, social et environnemental. Celles-ci doivent avoir été planifiées ou réalisées en concertation avec la population.

Admissibilité

Projets admissibles

Le projet doit répondre au minimum à deux des dix-sept Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Il doit également démontrer qu'une démarche de concertation ou de consultation publique a été réalisée à une étape du processus. Cette participation citoyenne peut avoir eu lieu lors de l'élaboration du diagnostic, de la définition d'une vision d'avenir, de la mise en place d'un plan d'action, ou encore au moment de sa mise en œuvre et de son suivi.

Les activités ou les projets doivent avoir été réalisés entre le 21 septembre 2024 et le 22 février 2026.

Pour être admissible, un projet doit être conforme aux lois et aux règlements en vigueur.

Participantes et participants admissibles

- Municipalités
- Municipalités régionales de comté
- Communautés métropolitaines de Montréal et de Québec

1 Par « développement durable », le gouvernement du Québec entend un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

Critères d'évaluation

1. **Les retombées réelles de la réalisation pour la collectivité**

   Le jury évaluera la qualité des retombées réelles pour la collectivité (p. ex., si ces retombées ont une incidence sur l'ensemble de la collectivité ou sur une portion seulement).

2. **La participation citoyenne à l'élaboration et au suivi de la démarche, y compris les processus décisionnels**

   Le jury examinera l'ensemble des actions de la municipalité pour favoriser la participation citoyenne à l'élaboration et au suivi de la démarche.

3. **La prise en compte d'au moins deux des dix-sept ODD des Nations Unies**

   Le jury s'assurera de la prise en compte d'au moins deux des dix-sept ODD des Nations Unies[2] dans le projet soumis. Il évaluera comment le projet se démarque par rapport à des réalisations similaires.

4. **Le caractère novateur**

   Le jury évaluera les éléments novateurs qui composent l'initiative, à savoir comment elle se distingue des façons de faire habituelles et des réalisations passées.

Déposer une candidature

Municipalité sans arrondissements

Une municipalité peut soumettre une seule candidature par catégorie de prix.

Municipalité avec arrondissements

Les municipalités divisées en arrondissements peuvent présenter une candidature par catégorie, par arrondissement.

À noter que chaque candidature doit être présentée par la municipalité ou l'arrondissement directement concerné.

Document obligatoire

Une copie de la résolution du conseil municipal ou du conseil d'arrondissement qui appuie la candidature (une numérisation est également acceptée).

Le formulaire de mise en candidature doit être dûment rempli et transmis avant le **22 février 2026.**

2 Pour connaître les dix-sept objectifs de développement durable des Nations Unies, rendez-vous à la page 4 du tableau de concordance de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.

FORMULAIRE DE **MISE EN CANDIDATURE**

Prix *Municipalité et développement durable*

SECTION 1A – IDENTIFICATION DE LA MUNICIPALITÉ OU DE L'ARRONDISSEMENT	
Nom complet	
Population	
Région administrative	
SECTION 1B – IDENTIFICATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE À LA MUNICIPALITÉ	
Nom de la personne responsable du dossier de candidature à la municipalité ou à l'arrondissement	
Titre	
Adresse professionnelle	
Code postal	
Numéro de téléphone	
Courriel professionnel	
SECTION 2A – PRÉSENTATION DU PROJET	
Nom du projet de développement durable	
Période de réalisation	
Si applicable, veuillez ajouter un hyperlien vers une page Web traitant du projet	
Si applicable, veuillez préciser le nom des partenaires du projet	

SECTION 3 – JUSTIFICATION LIÉE À LA MISE EN CANDIDATURE

Décrivez le projet en mentionnant ses retombées réelles pour la collectivité. Présentez toutes les informations quantitatives pertinentes à une analyse juste et factuelle du dossier de candidature **(400 mots au maximum)**.

Démontrez comment la participation citoyenne a été favorisée au cours du projet **(400 mots au maximum)**.

SECTION 3 – JUSTIFICATION LIÉE À LA MISE EN CANDIDATURE (SUITE)

Indiquez en quoi la réalisation tient compte d'au moins deux des dix-sept ODD des Nations Unies en les nommant précisément **(400 mots au maximum)**.

Décrivez en quoi l'activité réalisée revêt un caractère novateur, c'est-à-dire qu'elle apporte quelque chose de nouveau, d'original ou d'inédit par rapport aux façons de faire et initiatives déjà déployées au Québec **(400 mots au maximum)**.

SECTION 4 – PROMOTION DE LA RÉALISATION

La municipalité candidate est invitée à soumettre des photos de son équipe et de sa réalisation :

- Une image de son équipe de type professionnel
- Une à quatre photos de sa réalisation et de ses retombées positives pour la communauté

Celles-ci doivent respecter les conditions suivantes :

- Format JPEG
- Résolution minimale de 1 280 x 720 pixels

Les photos doivent être transmises en pièces jointes avec le formulaire de mise en candidature.

SECTION 5 – DÉCLARATION DE LA PERSONNE QUI PRÉSENTE LA CANDIDATURE

☐ Je certifie que la municipalité candidate a été informée du dépôt de la candidature.

☐ Je certifie que les responsables du projet ont été informés du dépôt de la candidature.

☐ Je certifie que tous les renseignements fournis sont exacts et que le projet soumis répond aux critères d'admissibilité définis dans l'appel de candidatures. Je comprends que toute inexactitude quant aux renseignements fournis ou toute fausse déclaration peut entraîner le rejet de la candidature ou l'annulation de la décision rendue.

☐ J'autorise le Ministère à utiliser l'ensemble du matériel fourni (informations, photos, etc.) pour la promotion du Mérite municipal. Je consens à ce que ce matériel soit rendu public.

Nom en lettres moulées	
Date	
Signature	

Soumettez votre candidature par courriel à l'adresse **meritemunicipal@mamh.gouv.qc.ca**.

Vous devez joindre vos photos et une copie de la résolution du conseil municipal à votre envoi.